

Le bois énergie dans le contexte méditerranéen

par Jean BONNIER

La région méditerranéenne, nous l'avons souvent souligné au sein de l'association, présente des spécificités bien marquées. C'est pourquoi il nous a semblé utile, une fois de plus, de rappeler sa situation écologique et aussi les changements qui s'annoncent dans cette région (métropolisation, climat...). Ce préalable est indispensable afin de mieux saisir comment se situe le bois énergie dans ce contexte.

Il nous faut, sans cesse, rappeler les caractéristiques des forêts de nos régions :

– elles sont méditerranéennes, ce qui signifie qu'elles poussent sous un climat où, dans l'année, à une seule saison chaude et sèche succède une seule saison froide et humide. De la sorte, sauf rares exceptions, elles sont faiblement productives de bois. Le détour vers les forêts de montagne, toujours méditerranéennes malgré leur aspect, ne doit pas cacher la réalité,

– elles sont très fortement anthropisées et métropolisées, que ce soit dans les départements côtiers ou rhodaniens, où villes et forêts s'entremêlent, ou dans les départements plus éloignés de la ville et de la mer où l'anthropisation se manifeste par le mélange des activités touristiques ou des occupations périurbaines,

– la tradition forestière y est fort différente de celle des autres régions françaises : à l'exception de la période de la guerre 1939-1945 où elle a été exploitée à fond, c'est une forêt de proximité : on s'en sert sans le dire. De plus on n'y trouve qu'une filière bois très modeste, au point même que les massifs majeurs (type Haut Verdon-Haut Var ou Aigoual) paraissent intouchables, même pour la trituration,

– le parc immobilier y a été radicalement modifié depuis l'après-guerre, avec pour caractéristique assez générale d'y avoir négligé l'isolation thermique et la dépense d'énergie : qu'il s'agisse de l'habitat collectif des villes grandes, moyennes et petites ou de l'habitat individuel, les précautions préconisées par les marchands d'électricité de gaz ou de fioul n'ont pas empêché les ouvertures au nord, les baies vitrées à l'ouest, etc. L'énergie, bon marché, ne comptait guère,

– les incendies de forêt ont pollué la politique forestière au point que tout autre objectif a été ignoré voire occulté : il ne faudrait que « protéger » les peuplements. Dans quel but ? En attendant plus de 80% de la ressource publique destinée aux forêts, sont consacrés à la DFCI,

– le développement de la vie associative, lié pour l'essentiel à l'évolution de la population de nos régions : croissance vigoureuse, immigration urbaine d'autres régions de France, a puisé une bonne part de ses

sources dans des mouvements plutôt inspirés par une « pensée nordique »,

– le gros de la conception des politiques énergétiques, et cela, nous l'avons bien vu lors de nos séminaires de préparation, est le fait de structures nationales (comme le reste), et est facilement dominé par des entreprises gouvernées au niveau national, voire international. Notre récente participation au colloque du CIBE (Comité interprofessionnel bois énergie) à Valence nous l'a assez largement démontré.

Ainsi, nous voilà, une fois de plus, confrontés, dans ce domaine comme dans tant d'autres, à une double nécessité :

– nous inscrire, avec le plus de résolution possible, dans les mouvements les plus en pointe, les plus innovants où qu'ils soient lancés : il nous faut profiter des innovations sans barguigner,

– ne pas négliger ou même oublier les caractéristiques et les contraintes de notre société et de nos milieux méditerranéens, au nom d'une modernité naïve qui nous conduirait à croire plus moderne la pensée du « centre ».

Ainsi, pour le moment, nous pensons disposer d'une ressource convenable : certes, dans tel ou tel projet le programme d'approvisionnement paraît rassurant, mais à chaque occasion, il nous faut parier sur une évolution favorable, c'est-à-dire une augmentation, des prix des énergies habituelles. Pourrons-nous être certains de pouvoir généraliser les beaux exemples que l'on nous a montrés ?

N'oublions tout de même pas que, si les standards de production des forêts françaises (les « normales », pas les méditerranéennes) sont de l'ordre de 12 à 17 m³/ha/an, dans nos régions nous sommes plus proches des 3 m³ !

Le corollaire de cette donnée est la nécessité d'une exploitation délibérément modernisée et mécanisée.

Y sommes-nous prêts, dans les entreprises, chez les propriétaires et dans les opinions publiques ?

Autre exemple, et pour revenir à la rencontre de Valence, il nous a fallu deux journées de colloque et de visite d'entreprises pour entendre parler de kilowatts, alors que la bonne mesure paraissait le mégawatt !

Certes, il est sans doute plus facile, au moins pour commencer, de s'attacher à des chaufferies collectives, là où les technologies et les pratiques commerciales sont rodées.

Mais, il nous faut bien constater qu'en ce moment même, la bûche est largement utilisée et se développe, appréciée des particuliers et rémunératrice pour le propriétaire des forêts.

Or, d'une part, il est rare et difficile de rencontrer des foyers bien conçus en matière de rendement et de qualité des gaz émis, et il est tout aussi rare, bien que cela existe dans la Drôme et sans doute ailleurs, de rencontrer des chaudières individuelles approvisionnées en plaquettes.

Au cours de nos séminaires préparatoires, nous avons également pris conscience que, compte tenu du climat des régions méditerranéennes, il était presque aussi important de pouvoir fournir de l'air frais en été que de la chaleur en hiver.

Nous avons également appris que nos villages et nos villes, dans leurs parties assez denses, ne se prêtent à des installations de réseaux que moyennant des travaux de génie civil assez lourds que les Communes peinent à financer...

Nous avons aussi, et là encore une fois de plus, rencontré les contraintes (ou les avantages) de la multitude des objectifs assignés à nos espaces naturels. Parmi ceux-ci, la fameuse défense contre l'incendie qui conduit dans certaines conditions à ce que l'on pourrait joliment qualifier de récolte préventive de biomasse : cela se fait généralement à coût d'argent et, bien sûr, comment ne pas penser à tirer parti de cette biomasse ? Mais, est-elle suffisante en quantité, convenable en qualité et, surtout, assez proche des foyers ? Et qui doit la payer, celui qui s'en « débarrasse » ou celui qui la brûle ? Un « arrangement sur les prix » ne distordrait-il pas les marchés ? Cela serait-il légal en nos temps de concurrence non faussée ?

Je pense, je le souhaite même, que nos débats vont faire émerger bien d'autres sujets de controverse, mais surtout, j'ai la conviction que ce colloque est un moment de nos réflexions collectives : certains d'entre nous ont beaucoup appris durant ces cinq journées préparatoires (Oppède, La Môle, Corte, Alès) et en apprendront encore durant les deux journées qui s'ouvrent, mais nous serons nombreux, je l'espère, à repartir avec de très nombreuses questions très ouvertes, soit nouvelles, soit mieux révélées, ressenties et formulées.

Tous ici, sommes appelés à nous revoir.

J.B.